

- 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?
- A. En argent, bled, vin, ou bois?
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Les Particuliers payent pour l'instruction de leurs enfants à la Communion, & 2. 24 Sols par enfant, à leur défaut la Commune, En outre en argent 2. 132 payé par la Commune, 8 quartiers d'Orge, et 8 charniers de bois rendu franc vers la maison*

De la Commune

*Deux Sacs d'Orge qui se prenoient sur les dixmes de Vallorbes, abolis l'ayant reçu pour l'année dernière de la nation à Rommainmottet*

*Point*

*Point*

*Point*

*Point*

*Voies à l'article de la pension*

*Point*

*Point*

Première école de Vallorbes.

125 N. 62

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école?
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
- d. District
- e. Canton

*Vallorbes*

*Village*

*Commune*

*de Vallorbes*

*d'Orge*

*Léman*

- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Excepté quelques maisons foraines indiquées ci après toutes les maisons sont rassemblées au Village*

*All maisons foraines*

*Une Maison lieu dit Ladgenier 1/2 heure*

*quatre dittes a la fruce 1/2 heure*

*Cinq ditte aux Grandmarché 1/2 heure*

*Une ditte au Contet 1/2 heure*

*une ditte en Couillardaz 1/2 heure*

*six ditte Lieu dit a la Ruz 1/2 heure*

*Deux dittes a la Cognaz 1/2 heure*

*Deux dittes en Grange Neuve 1/2 heure*

*Deux dittes en Gimbenf 1/2 heure*

*Une ditte en Cragiron 1/2 heure*

*Deux dittes au Orge 1/2 heure*

*Trois dittes a la Montagne des vuis 1/2 heure*

*Quatre dittes a la Montagne des vuis 1/2 heure*

*Trois dittes au grand bois 1/2 heure*

*Trois dittes aux champs du bois 1/2 heure*

*Deux dittes a la Torche 1/2 heure*

*Il n'y a qu'un Endroit*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

De Vallorbes à Ballaigne, une lieue  
De Vallorbes à Saullion une heure  
De Vallorbes au Cort une heure

a. Leurs noms.

Voyez l'article précédent

b. Leurs distances réciproques.

idem.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

A lire et prié Dieu, l'écriture  
et les Catechismes qui sont  
en usage.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Dès le 1<sup>er</sup> Novembre  
jusqu'au premier May

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le Nouveau Testament et le  
Catechisme de Berne et d'Orstava  
Ces qui sont en usage; à la portée  
de leur âge.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Une Ecole depuis 8 heures jusqu'à  
11 heures et depuis 2 heures jusqu'à  
quatre heures après midi.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Distribués par classe à raison  
de leur capacité.

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent?  
& de quelle manière?

Le Conseil d'après un Examen  
fait en présence des Propriétaires  
de la Commune.

b. D'où est-il?

De Vallorbes.

c. Son nom

Abraim Isaac Glardon

( 3 )

d. Son âge.

23 ans

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

point.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis cinq ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Laboureur à Vallorbes

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

point sinon en été de  
travailler à la Campagne

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

En hiver 50 à 60 Ecoliers

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

En été point.

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

point

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

point

b. Quelle en est la valeur?

point

c. Source des revenus.

point

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Voyez ci-dessous à l'article  
de la pension.

15°. Bâtiment de l'école.

Il n'y en a point

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

Il loue la Maison, à la Commune,  
pour les six mois de l'année  
pour le prix jusqu'ici de £ 12 pour  
le dit tems  
Le propriétaire

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*La Commune paye 2 16 par mois, et 1/4 quartier d'orge pour les 1/2 Mois, et quatre char de bois.*

*point sinon de la Commune*

*point*

*Seconde Ecole de Vallorbes,*

*Il y a encore une troisième Ecole qui est faite par une femme pour les petits, payée par la Commune, qui lui fournit le logement et bois nécessaire.*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District *D'Orbe*

e. Canton *Du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*127 N° 63*

*Vallières Sous Rances*

*C'est un Village*

*C'est une Commune d'elle même*

*De la Paroisse de Rances*

*Il y a deux Maisons à un quart d'heure du Village*

*Il y a deux Maisons dans le village Sappelle ou Du & autres La Moulin*